

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.1, B2.3, B2.4, B2.6, B3.10 et B3.11

 N^{0} de la demande : 2009-0348

Catégorie : Catégorie B, Nouvelle préparation commerciale intégrant une nouvelle

combinaison de matières actives de qualité technique ainsi que des garanties, une nature et une proportion des produits de formulation, une augmentation de la dose d'application et des organismes nuisibles

nouveaux

Produit : Fongicide Concert

Nº d'homologation : 29642

Matière(s) active(s) (m.a.): Propiconazole et chlorthalonil

Nº de document de l'ARLA: 1870047

But de la demande

Cette demande vise l'homologation du fongicide Concert (Concert Fungicide), une nouvelle préparation commerciale (PC) conçue pour lutter contre diverses maladies s'attaquant au gazon des terrains de golf et aux plantes ornementales. Le fongicide Concert contient du propiconazole (n° d'homologation 22434; garantie : 35,9 g m.a./L) et du chlorthalonil (n° d'homologation 25574; garantie : 483 g m.a./L). La PC est un prémélange de deux fongicides actuellement homologués, soit le fongicide Banner MAXX (Banner MAXX Fungicide; n° d'homologation 27003; matière active : propiconazole) et le fongicide Daconil 2787 (Daconil 2787 Fungicide; n° d'homologation 15724; matière active : chlorthalonil). L'ajout d'un mélange en cuve associant le fongicide Concert avec le régulateur de croissance des plantes Primo MAXX (Primo MAXX Plant Growth Regulator) est également proposé.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) procède actuellement à la réévaluation des matières actives propiconazole et chlorthalonil. Les résultats de cette réévaluation pourraient avoir une incidence sur le produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Concert se présente sous la forme d'une suspension contenant du chlorthalonil à une concentration nominale de 483 g/L et du propiconazole à une concentration nominale de 35,9 g/L. Cette PC a une masse volumique de 1,26 g/cm³ et un pH de 5 à 7. Les exigences en matière de données sur la chimie du fongicide Concert sont remplies.



Évaluation sanitaire

Chez le rat, la toxicité du propiconazole et du chlorthalonil SE est faible par voie orale $(DL_{50} = 3\ 129\ mg/kg)$, par voie cutanée $(DL_{50} > 5\ 000\ mg/kg)$ et par inhalation $(CL_{50} > 2,57\ mg/L)$. Chez le lapin, ces matières actives sont modérément irritantes pour les yeux et légèrement irritantes pour la peau. Le propiconazole et le chlorthalonil SE sont des sensibilisants cutanés.

L'homologation proposée pour le fongicide Concert cadre avec le profil d'emploi actuel des matières actives. Aucune augmentation de l'exposition professionnelle n'est prévue.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation des risques pour l'environnement n'est requise, puisque la dose d'application, le nombre de traitements et leur fréquence ainsi que la méthode d'application du produit sur le gazon des terrains de golf cadrent avec le profil d'emploi homologué d'autres produits à base de chlorthalonil et/ou de propiconazole, eux-mêmes homologués.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a présenté une justification pour obtenir une levée des exigences en matière de données, compte tenu du fait que les doses d'application du fongicide Concert sont équivalentes à celles actuellement homologuées pour les produits entrant dans la composition de cette PC. Un examen des étiquettes a révélé que les doses d'application et les délais d'attente entre les applications proposés pour le fongicide Concert sont équivalents ou similaires à ceux déjà homologués sur les étiquettes des produits entrant dans la composition de cette PC. Comme les étiquettes de Banner MAXX et de Daconil 2787 indiquent toutes deux que ces produits sont homologués sous forme de mélange en cuve pour utilisation sur le gazon, les allégations de lutte contre les maladies s'attaquant au gazon sont soutenues telles qu'elles ont été proposées, à l'exception de la lutte contre le rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*). La dose d'application maximale de chlorthalonil proposée pour lutter contre cette maladie dépasse la nouvelle dose d'application annuelle permise pour le fongicide Concert, lorsque six applications de ce produit sont nécessaires. La dose de chlorthalonil a donc été abaissée à une plage située entre 100 et 283 ml/100m², afin qu'elle ne dépasse pas la dose maximale permise, de sorte que la dose de propiconazole résultant de cet ajustement s'accorde avec celle actuellement homologuée pour lutter contre le rhizoctone brun. Puisque les deux étiquettes des produits entrant dans la composition du fongicide Concert indiquent un mélange en cuve homologué avec Primo MAXX, un mélange en cuve associant Primo MAXX et le fongicide Concert est donc lui aussi soutenu. En outre, le demandeur souhaite aussi que les allégations relatives à l'utilisation du produit sur les plantes ornementales soient retirées de l'étiquette du fongicide Concert.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'examen des renseignements mis à disposition concernant le fongicide Concert et estime que ces renseignements justifient l'homologation de ce produit pour utilisation sur le gazon des terrains de golf.

Références

Nº ARLA	Titre
1713727	2008, Identification CONCERT, DACO: 3.1.1,3.1.2
1713728	2008, Identification CONCERT, DACO: 3.1.2 CBI
1713729	2008, Starting materials CONCERT, DACO: 3.2.1 CBI
1713730	2008, Identification-Description of formultation process CONCERT, DACO:
	3.2.2 CBI
1713732	2008, Discussion of impurities CONCERT, DACO: 3.2.3 CBI
1713733	2008, Certification of limits CONCERT, DACO: 3.3.1 CBI
1713734	2003, Analytical method CONCERT, DACO: 3.4.1 CBI
1713735	2008, Physical and chemical properties CONCERT, DACO: 3.5.1,3.5.15
1713738	2008, Part 4 toxicology summary CONCERT, DACO: 4.1
1713739	2003, Acute oral tox. Rats-up and down procedure CONCERT, DACO: 4.6.1
1713740	2003, Acute dermall tox. Rats CONCERT, DACO: 4.6.2
1713741	2003, Acute inhalation tox. Rats CONCERT, DACO: 4.6.3
1713742	2003, Eye irritation Rats CONCERT, DACO: 4.6.4
1713743	2003, Skin irritation Rats CONCERT, DACO: 4.6.5
1799883	2009, Chemical Stability of A13817A In Polyethelene Packaging at Ambient
	Tempreture-Final Report_2009-09-16, DACO: 3.5.10,3.5.14
1802333	2009, Chemical Stability of A13817A In Polyethelene Packaging at Ambient
	Temperature_2009-09-22, DACO: 3.5.10,3.5.14
1748152	2009, CORRESPONDENCE- APPLICANT – GENERAL - Response to
	clarification question CONCERT, DACO: 0.8
1866482	Clarification_Email
1866483	Clarification_Email

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.